



PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'ensemble des membres de l'équipe IN MEN WE TRUST et ses advisors certifié·e·s dûment mandatés intervenant dans le cadre des prestations assurées sont garant·e·s du haut niveau d'excellence qui a justifié leur recrutement et qui caractérise leurs parcours professionnel et personnel.

À ce titre, elles et ils sont engagé·e·s en permanence à rester à la pointe de l'innovation et de la performance dans leurs secteurs d'intervention, ce que la direction d'IN MEN WE TRUST vérifie par des sessions spécifiques et régulières d'échanges sur ces sujets au cours de chaque année d'exercice.

Elles et ils sont garant·e·s dans leurs interventions des obligations d'indépendance, d'impartialité et de transparence vis-à-vis de leurs clients comme du respect des objectifs des missions confiées.

Dépositaires du cadre de confiance, de sécurité, de bienveillance et d'humilité nécessaire à l'exécution des missions de conseil ou de formation qui leurs sont confiées, elles et ils suivent scrupuleusement les règles de neutralité, de protection et de respect de la personne humaine, notamment de sa liberté, de son intégrité et de sa dignité.

Elles et ils ont à cœur de ne jamais laisser s'installer de situation permettant l'exercice de pression psychologique ou le développement de toute forme de prosélytisme ou propagande de quelque nature que ce soit, notamment idéologique, politique ou confessionnelle.

Elles et ils sont engagé·e·s à veiller à ce que ne soient jamais divulguées les informations professionnelles ou personnelles qui peuvent être amenées à être échangées lors de leurs interventions, en dehors de celles ayant fait l'objet d'un consentement libre, clair et rétractable. Cette obligation concerne en particulier la communication d'informations ressortant de tout entretien avec les bénéficiaires de leurs prestations passées, présentes ou futures aux représentants de leurs employeurs.

Elles et ils respectent les règles en vigueur ou d'usage de courtoisie, de propriété intellectuelle et d'une concurrence professionnelle loyale ainsi que celles relatives à l'exercice de leurs fonctions.

PRINCIPES PARTICULIERS

Eu égard à la nature particulière des interventions d'IN MEN WE TRUST lorsqu'elles sont réalisées sur la base des résultats de tests permettant de caractériser de manière unique une personne physique en considération de certains de ses traits psychologiques et comportementaux, par parallélisme avec le code de déontologie des psychologues, les advisors certifié·e·s d'IN MEN WE TRUST dûment mandatés s'attachent à respecter l'autonomie d'autrui et en particulier ses possibilités d'information, sa liberté de jugement et de décision. Elles et ils favorisent le cas échéant l'accès direct et libre de toute personne à l'advisor de son choix. Elles et ils préservent la vie privée et l'intimité des personnes en garantissant le respect du secret professionnel. Elles et ils respectent le principe fondamental que nul n'est tenu de révéler quoi que ce soit sur lui-même.



Elles et ils s'attachent à discerner leur implication personnelle dans la compréhension d'autrui. Elles et ils sont garant·e·s de leurs qualifications particulières et définissent leurs limites propres compte tenu de leur formation et de leur expérience, sachant qu'il est de leur responsabilité éthique de refuser toute intervention lorsqu'elles ou ils savent ne pas avoir les compétences requises. Quel que soit le contexte de leur intervention et les éventuelles pressions subies, elles et ils font preuve de prudence, mesure, discernement et impartialité et répondent personnellement, notamment auprès de la direction d'IN MEN WE TRUST, du choix et de l'application des méthodes et techniques qu'elles et ils conçoivent et mettent en œuvre et des avis qu'elles et ils formulent, dans le respect du cadre méthodologique défini par IN MEN WE TRUST lors de la formation d'advisor et des mises à jour régulières qui leur ont été apportées. Dans le cadre des missions confiées, elles et ils peuvent remplir différentes missions et fonctions : il est de leur responsabilité de les distinguer et de les faire distinguer.

Les techniques utilisées par les advisors certifié·e·s d'IN MEN WE TRUST dûment mandatés à des fins d'évaluation, de diagnostic, d'orientation ou de sélection, sont scientifiquement validées et sont actualisées et les modes d'intervention choisis doivent pouvoir faire l'objet d'une explicitation raisonnée et d'une argumentation contradictoire de leurs fondements théoriques et de leur construction. Les techniques utilisées et les modes d'intervention choisis par les advisors certifié·e·s d'IN MEN WE TRUST sont tous soumis pour approbation préalable à IN MEN WE TRUST avant tout mandat d'intervention. La pratique professionnelle des advisors certifié·e·s d'IN MEN WE TRUST dûment mandatés ne se réduit pas aux méthodes et aux techniques employées, mais est indissociable d'une appréciation critique et d'une mise en perspective théorique de ces techniques. Elles et ils sont conscient·e·s des nécessaires limites de leur travail d'accompagnement et sont averti·e·s du caractère relatif de leurs évaluations et interprétations. Elles et ils prennent en compte les processus évolutifs de la personne et ne tirent pas de conclusions réductrices ou définitives concernant les ressources personnelles des individus ou des groupes.

Avant toute intervention, les advisors certifié·e·s d'IN MEN WE TRUST dûment mandatés s'assurent du consentement libre et éclairé de leurs bénéficiaires. Elles et ils ont donc l'obligation de les informer de façon claire et intelligible des objectifs, des modalités et des limites de leurs interventions, et des éventuels destinataires de leurs conclusions.

Les advisors certifié·e·s d'IN MEN WE TRUST dûment mandatés peuvent intervenir à leur demande auprès de mineurs ou de majeurs protégés par la loi en tenant compte de leur statut, de leur situation et des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ces interventions requièrent outre le consentement éclairé de la personne, ou au moins son assentiment, le consentement des détenteurs de l'autorité parentale ou des représentants légaux.

Les advisors certifié·e·s d'IN MEN WE TRUST dûment mandatés présentent leurs conclusions de façon claire et compréhensible aux intéressé·e·s. Elles et ils recueillent, traitent, classent, archivent, conservent les informations et les données afférentes à leur activité selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier en accord avec le règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la



protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE). Il en est de même pour les notes qu'elles ou ils peuvent être amené·e·s à prendre au cours de leur pratique professionnelle. Lorsque ces données sont utilisées à des fins d'enseignement, de recherche, de publication ou de communication, elles sont impérativement traitées dans le respect absolu de l'anonymat.

Version du 21 juillet 2020,

Les cofondateur·rice·s d'IN MEN WE TRUST

Anne Weber & Alexandre Lombard

L'advisor certifié·e par IN MEN WE TRUST,

Date :

Prénom et nom :

Signature :